

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT	Date de publication : 25/09/2025
Numéro de l'instruction : IT-2025-183	
Boîte à outils pour accompagner la transition écologique des structures financées par la branche Famille	
Résumé : Cette instruction au réseau présente une série d'outils destinés à permettre aux Caf d'accompagner leurs partenaires dans la transition écologique. Cela se matérialise par un kit d'autodiagnostic, des fiches thématiques, une banque d'actions et des modules de formation clés en main.	

Emetteur : Direction : Direction des politiques familiales et sociales Département / pôle : DPAS / Pôle Petite Enfance Direction de l'évaluation et de la stratégie Département Appui à la stratégie, aux MOA et à la transition écologique	A l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directeurs Mesdames et Messieurs et les Directeurs comptables et financiers Mesdames et Messieurs les responsables de Centre de ressources
Référents à contacter :	Informé(s) :

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources ☐ -Autres : -Cnaf ☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes
Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale	
Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA	
Texte(s) de référence :	Documents abrogés ou modifiés :

Action(s) à réaliser & échéances : Il est demandé à chaque Caf de prendre en main les différents outils et d'assurer leur déploiement en fonction des contextes partenariaux locaux. ☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information	
Mots-clés : transition écologique, partenaires, financements, action sociale, autodiagnostic, environnement, changement climatique	Nombre de page(s) : 13 Nombre et liste des annexes : 1
Applicable à compter du : 25/09/2025	
Applicable jusqu'au :	



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Face à l'ampleur du dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, et à l'épuisement des ressources planétaires, la branche Famille, aux côtés du gouvernement et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, est résolument engagée dans la transition écologique et inscrit son action en cohérence avec la stratégie « *France Nation verte*¹ ».

Dans le cadre de cette stratégie nationale, cinq catégories d'actions sont définies :

- **l'atténuation du réchauffement climatique**, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour réduire le changement climatique ;
- **l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement climatique**, à savoir comment faire face aux événements climatiques extrêmes (canicules, intempéries, etc.) de plus en plus intenses et de plus en plus fréquents ;
- **la préservation et la restauration de la biodiversité ;**
- **la préservation des ressources ;**
- **la santé environnementale**, à savoir la réduction des polluants et des produits toxiques.

La branche Famille a défini ses engagements en matière de transition écologique dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) qu'elle a signé avec l'Etat pour la période 2023-2027 (fiche 16) autour de trois axes :

- l'accompagnement des allocataires, des publics accueillis et des partenaires dans la transition écologique ;
- l'engagement de la branche Famille vers la neutralité carbone de ses activités (bâtiments, déplacements domicile-travail des agents, achats, systèmes d'information, etc.) ;
- le pilotage, la montée en compétence des collaborateurs et l'outillage pour assurer le suivi de la transition écologique (bilan carbone de la Branche Famille et plans de transition)

En cohérence avec son rôle d'investisseur social, la branche Famille souhaite contribuer à développer des équipements et services durables. Cela suppose d'accompagner méthodologiquement et financièrement les partenaires d'action sociale dans la prise de conscience et la réduction de leur impact sur l'environnement. Il s'agit de concilier une logique de développement et de réponse aux besoins avec le caractère soutenable des projets qui doivent être conçus avec sobriété et pour s'adapter dans la durée (préservation de la santé et de la qualité de vie des publics accueillis et des professionnels qui y travaillent).

Dans ce cadre sont visés notamment :

- **l'adaptation des bâtiments et leur espace extérieur**, avec des effets bénéfiques sur la qualité d'accueil des publics et sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des professionnels ;
- **la santé environnementale avec une réflexion globale** sur le choix des produits d'entretien, d'hygiène, des jouets utilisés pour les enfants, des ustensiles de cuisines, ainsi que des aliments proposés aux plus jeunes et aux adultes afin de limiter au maximum leur exposition aux produits toxiques.
- **la sobriété énergétique**, laquelle constitue un levier indispensable de préservation des ressources et de modération des coûts de fonctionnement des équipements.
- **le contact avec la nature**, bénéfique pour tous, et essentiel pour le développement du jeune enfant (conformément à l'article 6 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant)
- **une sensibilisation des publics (et notamment des plus jeunes) à l'environnement** avec l'ambition d'en faire des citoyens soucieux de l'avenir et de la préservation de la planète.

¹ [La planification écologique - France Nation Verte | info.gouv.fr](https://www.info.gouv.fr/fr/la-planification-ecologique-france-nation-verte)

Pour l'ensemble de ces raisons, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) s'est associée avec l'Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (En3S), qui a intégré le défi écologique dans l'ensemble de ses travaux (formation, études et recherche), pour développer un projet destiné à :

- accroître les connaissances et les compétences des Caf sur les enjeux de la transition écologique (climat, santé environnementale et biodiversité) avec une focale sur les secteurs financés par la branche Famille (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité)
- concevoir des outils très opérationnels à destination des structures financées par les Caf pour les accompagner dans leur transition écologique ;

L'objet de la présente instruction technique est de vous présenter ces outils et ressources. Ils sont disponibles sur la page du Caf.fr suivante : [CAF - Accompagnement à la transition écologique des structures financées par la branche Famille](#)

1. PRESENTATION DE LA BOITE A OUTILS

Afin de concevoir ces nouveaux outils, la Cnaf et l'En3s ont été accompagnées par le cabinet Columbus Consulting, avec l'appui de cinq Caf (16, 26, 59, 49, 76) ainsi que plusieurs structures financées par la branche Famille (Eaje, centres sociaux, etc.) qui se sont portées volontaires.

Les résultats de ces travaux ont abouti à la confection d'une boîte à outils, composée de cinq outils dont deux outils d'autodiagnostic (1.1) et trois outils de mise en action (1.2).

Les outils d'autodiagnostic sont les suivants :

- un outil d'auto-évaluation de la maturité environnementale d'un équipement
- un outil d'auto-évaluation de la portée environnementale d'un projet

Les outils de mise en action sont les suivants :

- des fiches thématiques sur les concepts clé de la transition écologique
- des fiches actions pour trouver des idées d'actions concrètes à réaliser
- un guide récapitulatif des financements possibles par les Caf pour un projet durable

Elle s'adresse à la fois aux :

- **Caf** : chargés de conseil et de développement et responsables d'action sociale notamment. Elle vise à faciliter leur rôle de conseil auprès des équipements en matière environnementale pour les accompagner dans leurs réflexions et les orienter dans leur mise en action ;
- **Partenaires d'action sociale** : prioritairement les équipes de direction des différents gestionnaires d'équipements et services mais une diffusion plus large peut être envisagée avec notamment les chargés de projets des collectivités territoriales, chargés de coopération CTG. Elle vise à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les enjeux liés à la transition écologique et le rôle que les structures peuvent jouer dans celle-ci. Pour les gestionnaires, les outils permettent de faciliter l'identification et la priorisation des enjeux environnementaux pour leur équipement et les conduire vers des actions pertinentes et adaptées à leur situation.

L'ensemble de ces outils a vocation à former et sensibiliser les agents en Caf et les gestionnaires /professionnels des structures aux enjeux spécifiques de la transition écologique pour embarquer les différentes parties prenantes dans une démarche projet commune. Il s'agit d'identifier les actions pertinentes à mettre en place et faciliter leur mise en œuvre, et permettre à chacun, quelle que soit sa taille, ses moyens, ses enjeux, sa maturité de départ de trouver des actions ciblées, pertinentes et efficaces à mettre en place sur la transition écologique.

1.1 Les outils d'autodiagnostic

Ils permettent de proposer :

- un cadre objectif pour apprécier la maturité environnementale d'un équipement ou d'un projet ;
- identifier précisément les enjeux de la transition écologique sur lesquels il peut être pertinent de travailler en priorité ;
- permettre d'auto-évaluer sa maturité « à un instant T » et d'en mesurer la progression dans le temps.

Ils permettent aux structures de s'auto évaluer de façon rapide et opérationnelle en permettant d'identifier des axes de progression prioritaires pour faciliter la mise en action.

Grace à deux questionnaires simples, la structure va pouvoir auto évaluer :

- **la maturité environnementale de l'équipement** dans son fonctionnement au quotidien ;
- **la portée environnementale d'un projet** spécifique qu'elle souhaiterait mettre en place.

Ces deux outils fonctionnent sur le même principe. Il s'agit de questionnaires sous format Excel à la fois simples, efficaces et faciles d'utilisation qui ne sont pas chronophages et qui peuvent se renseigner en plusieurs fois. Ils donnent des résultats clairs et visuels, révélant les points forts et les points faibles de la structure (ou d'un projet) et permettent de cibler les domaines où des progrès sont (encore) possibles.

Ils ciblent ainsi la maturité environnementale sur la transition écologique en général et sur chacune des huit thématiques clés que sont :

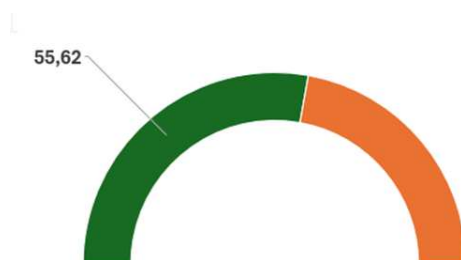
- ✓ Energie
- ✓ Alimentation
- ✓ Gestion des déchets
- ✓ Bâtiment
- ✓ Eau
- ✓ Mobilité
- ✓ Politique d'achats responsables et économie solidaire
- ✓ Contact avec la nature et biodiversité

Au total, environ quatre-vingts questions sont posées sur l'ensemble de ces thèmes. Il s'agit de questions fermées avec un menu déroulant. Un guide d'utilisation et une aide à la réponse sont proposés (avec notamment un lexique et la liste des documents utiles à rassembler pour pouvoir renseigner le questionnaire).

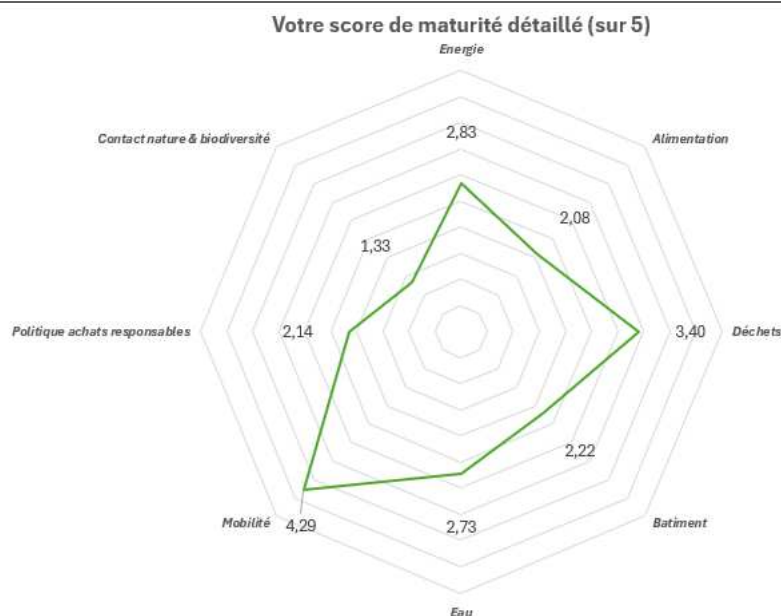
Energie		
1	J'ai mis en place un dispositif de suivi et de contrôle de la consommation énergétique de mon équipement	Non
2	J'ai réalisé un diagnostic énergétique au sein de mon équipement	Non
3	Quelle est la tendance d'une année sur l'autre sur ma consommation d'énergie ?	En baisse de moins de 5%
4	J'ai défini une feuille de route pour réduire ma consommation énergétique sur les années à venir	Non
5	Les énergies renouvelables occupent une place significative dans mon mix énergétique	Entre 10% et 20%
6	Je connais la classe énergétique de mes équipements	Oui
7	Le système de chauffage est piloté par un thermostat	Oui
8	Disposez-vous d'un système de climatisation ?	Oui
9	L'éclairage est optimisé pour limiter la consommation énergétique (LED, minuteries, etc.)	Oui
10	Mes appareils électriques sont systématiquement éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés	Partiellement
11	Le bâtiment a été conçu ou rénové selon des normes de haute performance énergétique (RT 2012, RE 2020, HQE, BREEAM, etc.)	Oui
12	Quelle est la part de ma consommation d'énergie générée de façon autonome (panneaux solaires, petite hydroélectricité, ...) ?	Plus de 50%
13	Les employés sont sensibilisés et formés régulièrement sur l'utilisation économe de l'énergie (formations, affichages ou supports pédagogiques)	Non
Alimentation		
1	A quel hauteur les repas servis intègrent-ils des produits issus de l'agriculture biologique ?	Entre 0% et 20%
2	A quel hauteur les repas servis intègrent-ils des produits issus de l'agriculture locale ?	Entre 20% et 50%
3	Les menus sont majoritairement élaborés en fonction des produits de saison	Non
4	Des options végétariennes sont régulièrement intégrées dans les menus proposés aux bénéficiaires	Rarement
5	Des objectifs ont été fixés pour réduire la consommation de viande, en particulier la viande rouge	Non
Gestion des déchets		
1	J'ai mis en place un dispositif de suivi et de réduction des déchets de mon équipement	Non
2	Quelle est la tendance d'une année sur l'autre sur mon volume total de	En baisse d'au plus de 15%

Les résultats se présentent sous la forme de scores avec :

- Le score global de maturité environnementale : il sert de score de base, ou de référence ; les structures pourront y comparer leurs résultats obtenus six mois ou un an plus tard, pour mesurer l'impact des actions qu'elles auront pu mettre en place, et objectiver la progression de leur engagement en faveur de la transition écologique. Le score global n'a pas vocation à comparer les structures entre elles ni à définir un niveau cible qu'une structure se devrait d'atteindre. Il s'agit donc d'un instrument de mesure individuel du chemin de progrès d'un équipement



- Le score détaillé sur chacune des thématiques : le radar permet de voir les thématiques sur lesquelles la structure (ou le projet) est la plus avancée et la moins performante et donc sur lesquelles il serait opportun de se mettre en action ou de se mobiliser plus fortement.



Ces outils ont été conçus avec l'objectif de pouvoir être utilisés par tous les professionnels quel que soit leur niveau de maîtrise des sujets de transition écologique qui peuvent être appréhendés par les professionnels les plus aguerris aux questions techniques relatives à la transition écologique tout comme les professionnels les moins expérimentés sur ces questions.

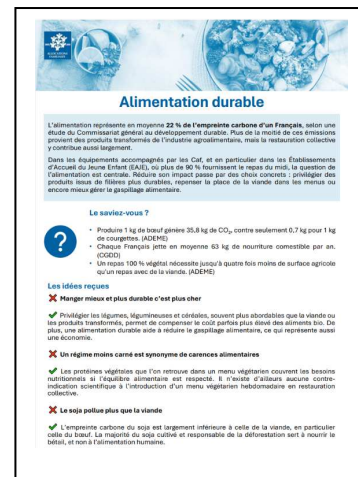
Ils peuvent aussi servir au pilotage interne par les conseillers en Caf pour évaluer la maturité écologique des projets, ou la prise en compte de ces enjeux par le partenaire dans le cadre d'une demande de financement. Il est recommandé d'utiliser ces outils le plus fréquemment possible dans l'analyse ou l'accompagnement à la conception des projets, toutefois ils ne sont pas exigés pour faire droit aux demandes de financement.

Une fois le diagnostic posé, la structure peut s'appuyer sur **trois outils de mise en action** pour enclencher ou accélérer sa transition écologique.

1.2 les outils de mise en action

❖ Les fiches thématiques explicitent chacun des dix domaines clés de la transition écologique

- ✓ L'alimentation durable
- ✓ Le bâtiment rénovation et construction,
- ✓ La consommation d'eau
- ✓ La consommation d'énergie
- ✓ L'économie circulaire et achats responsables,
- ✓ Le rapport à la nature,
- ✓ L'entretien et gestion des espaces,
- ✓ La gestion des déchets,
- ✓ La mobilité durable.
- ✓ La sensibilisation des publics



Ces fiches thématiques présentent les enjeux liés à chacun des thèmes avec des chiffres-clés, des idées reçues, des éclairages sur les différents engagements possibles, et des ressources complémentaires pour aller plus loin si le gestionnaire le souhaite.

Elles peuvent ainsi permettre de former et sensibiliser à des enjeux spécifiques de la transition écologique pour embarquer différentes parties prenantes dans une démarche commune.

- ❖ **La bibliothèque d'actions** décline une vingtaine d'initiatives classées pour chacun des thèmes de la transition écologique et hiérarchisées selon leur complexité et leur impact potentiel. Cela permet ainsi à chaque structure, quelle que soit sa taille, ses moyens, ses enjeux et sa maturité de départ de trouver des actions ciblées, pertinentes et efficaces à mettre en place sur la transition écologique.

Elle permet aux structures de :

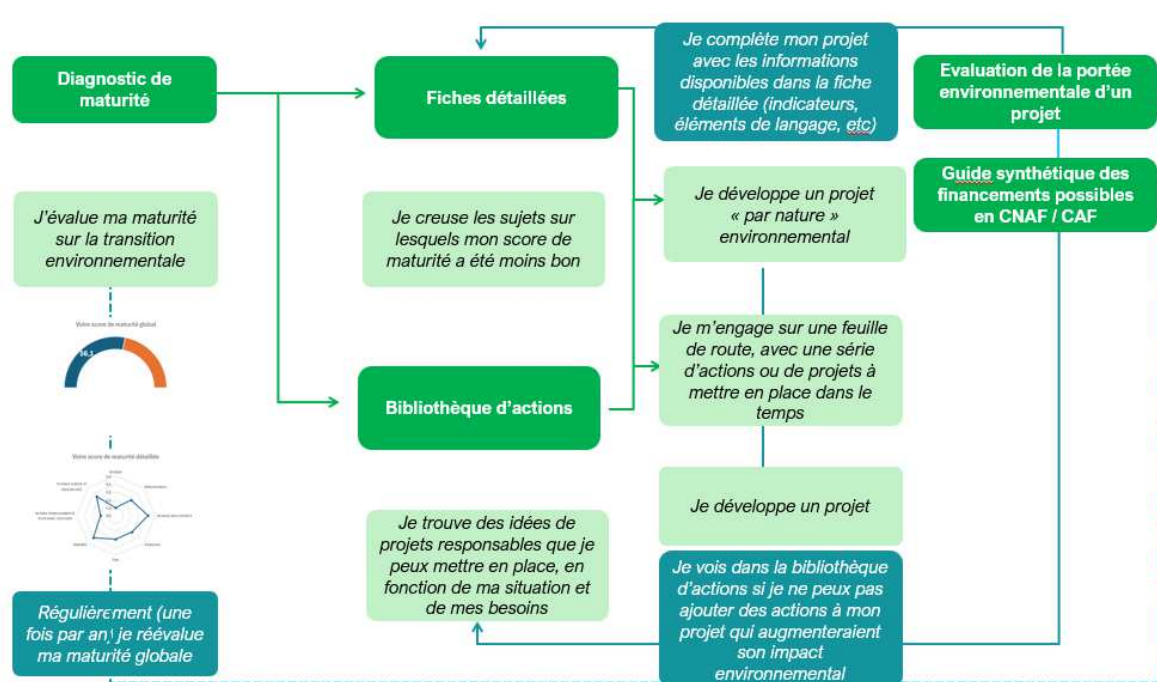
- trouver l'inspiration sur des actions concrètes à mettre en place ;
- identifier des initiatives adaptées à leur niveau de maturité et à leurs ressources ;
- avoir une vision d'ensemble des différentes dimensions de la transition écologique pour construire une feuille de route cohérente et efficace.

Améliorations techniques

- IDEE 11. Renforcer l'isolation thermique des bâtiments (combles, murs, planchers bas) pour limiter les pertes d'énergie.
 - IDEE 12. Installer des brise-soleil orientables ou des pergolas végétalisées pour éviter la surchauffe en été.
 - IDEE 13. Mettre en place un système de récupération de chaleur sur les eaux usées des sanitaires.
 - IDEE 14. Opter pour des revêtements de toiture réfléchissants pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain.
-
- IDEE 15. Intégrer des matériaux recyclés dans les travaux de rénovation (ex. béton bas carbone, isolants issus du recyclage).
 - IDEE 16. Automatiser la gestion du chauffage et de l'éclairage en fonction des horaires d'occupation des locaux.
 - IDEE 17. Vérifier que les radiateurs et équipements de chauffage ne sont pas directement installés sous des fenêtres.

Ce guide présente les financements disponibles auprès des Caf pour soutenir les équipements dans leurs démarches de transition écologique. Il ne remplace pas les circulaires de référence sur chacun de ces dispositifs, mais offre une vue synthétique et holistique des financements possibles.

L'ensemble des outils sont complémentaires et peuvent être utilisés par les structures dans le cadre d'un parcours, détaillé ci-dessous :



2 LES MODULES DE FORMATION

Afin de vous permettre de mieux accompagner le déploiement de cette boîte à outils, deux modules de formation sont proposés :

- Module de formation sur les fondamentaux de la transition écologique (5 séquences d'environ 20 minutes) ;
- Module de formation sur la présentation et la prise en mains de la boîte à outils (4 séquences)

Ils sont tous deux ouverts aux CAF et aux gestionnaires et équipements. Ces modules sont sécables, peuvent être suivis en plusieurs fois et ont été conçus pour s'intégrer le plus facilement possible dans les emplois du temps respectifs et contraints des agents des Caf et des gestionnaires/professionnels des services aux familles.

2.1 Le module de formation « transition écologique »

Ce module de formation éclaire la philosophie générale du concept de transition écologique autour de quatre séquences :

❖ **1^{ère} séquence** (divisée en 2 vidéos) : **le dérèglement climatique et la nécessité d'une transition écologique** :

- **comprendre le concept et l'origine du dérèglement climatique** : le dérèglement climatique est causé principalement par les émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines (énergie, transports, agriculture, industrie), et il entraîne une hausse des températures, des événements météorologiques extrêmes et une perturbation des cycles naturels. Ce phénomène interagit avec d'autres crises environnementales (exploitation intensive et raréfaction des ressources naturelles d'une part², crise de la biodiversité³ d'autre part). Ces trois crises relatives au climat, à la biodiversité et aux ressources) s'autoalimentent et se renforcent mutuellement.
- **comprendre les impacts du changement climatique, ses conséquences aujourd'hui et demain** : les conséquences concrètes du changement climatique en France : sur les lieux de vie et de travail (fortes chaleur, inondations accrues); sur la santé des gens (maladies environnementales, décès, etc.); sur la disponibilité de certaines ressources (eau). Des impacts qui vont aller en s'accroissant.
- **intégrer la nécessité d'une transition écologique** : c'est-à-dire la modification des modes de production, de consommation, de déplacement pour mieux respecter l'environnement, préserver les ressources naturelles et réduire notre impact sur la planète.

❖ **2^{ème} séquence** : **la nécessité d'une transition socialement juste**

²Par exemple, l'exploitation intensive des ressources (eau, sols, métaux, énergies fossiles) dépasse les capacités de renouvellement de la planète, contribuant à la raréfaction de certains matériaux et à la dégradation des écosystèmes).

³ Par exemple, la déforestation libère du CO₂ tout en détruisant les habitats naturels, ce qui accélère l'effondrement de la biodiversité.

- **la transition écologique ne peut se faire au détriment des populations économiquement, socialement ou territorialement les plus fragiles.** Les populations les plus précaires sont les premières victimes du dérèglement du climat. Elles vivent le plus souvent dans des logements mal isolés et accèdent de plus en plus difficilement à une alimentation saine et durable. Les personnes qui habitent loin des centres ville, dans des zones mal desservies par des transports en commun, dépensent davantage en pourcentage de leurs revenus pour se déplacer.
- Pour une transition écologique juste, il faut combiner :
 - Premièrement **la justice sociale**, c'est à dire répartir équitablement les efforts de transition en tenant compte des capacités de chacun ;
 - Deuxièmement **la participation citoyenne** : c'est à dire impliquer les citoyens dans la conception et la mise en œuvre des politiques socio écologiques qui les concernent directement ;
 - Troisièmement, enfin **l'accompagnement des plus vulnérables**.

❖ **3^{ème} séquence : la protection sociale, la branche Famille et les services aux familles**

Pourquoi sommes-nous particulièrement concernés ?

Les structures d'accueil social ont un impact environnemental direct qu'il est essentiel de maîtriser :

- pour la préservation des ressources naturelles ;
- pour la santé environnementale des enfants, des jeunes ou des familles accueillies, des professionnels qui y travaillent : qualité d'accueil et qualité de vie au travail

Les structures peuvent agir quel que soient leur point de départ et leurs autres contraintes opérationnelles. Chaque structure peut trouver sa voie vers la transition écologique selon ses moyens et ses priorités

❖ **4^{ème} séquence : les différentes manières de s'engager. Comment trouver les bons leviers pour agir ?**

Pas besoin d'être expert pour passer à l'action. D'abord parce que la transition écologique passe avant tout par des gestes concrets et simples, trier ses déchets, éteindre les lumières derrière soi, limiter le gaspillage alimentaire ou dématérialiser ses supports de travail. Ces gestes ne demandent pas de compétences techniques mais de l'attention au quotidien afin d'installer de nouveaux usages dans la durée.

A côté de ce module de formation générale sur la transition écologique, la boîte à outils contient également un module de formation spécifique pour guider les conseillers en Caf et les gestionnaires à la prise en mains des outils de transition écologique livrés.

2.2 Module de formation « boîte à outils »

Un module de formation qui contient quatre séquences :

❖ 1^{ère} séquence : présentation de la boîte à outils

- **A quoi sert la boîte à outil ?**
 - rappel de la démarche de la CNAF avec ce projet
 - présentation des modalités de partage, de déploiement et d'utilisation de la boîte à outil : un dispositif volontaire
 - caractéristiques de la boîte à outils : simple, claire, visuelle, facile d'appropriation, objectivée,
 - ce que la boîte à outils permet :
 - se former, s'informer, s'évaluer, identifier des axes prioritaires ou de progression, etc.
 - vs. ce qu'elle n'a pas vocation à faire : remplacer les circulaires, prétendre à une expertise technique approfondie sur chaque sujet, conditionner l'accès à des financements, etc.
- **Que trouve-t-on dans la boîte à outils ?**
 - Présentation de la boîte à outils : 5 outils, 2 d'autoévaluations et de priorisation, 3 de sensibilisation et d'aide à la mise en action.
 - Présentation des 10 thématiques principales couvertes dans la boîte à outils : Sensibilisation, Bâtiment (Rénovation & construction), Energie, Eau, Alimentation, Mobilité, Déchets, Achats responsables et économie circulaire, Usage et entretien des espaces, Rapport nature.
- **Comment cette boîte à outils a-t-elle été conçue ?**
 - Principe-coeur : démarche de co-construction avec une équipe pilote de 5 CAF et 5 équipements.
 - Grandes phases : écoute et état des lieux ; conception des outils ; prototypage et finalisation.

❖ 2^{ème} séquence : Démonstration et utilisation des outils

Une démonstration de 5-6 minutes par outil :

- Présentation générale de l'outil : quelle est sa finalité ?
- Structuration de l'outil et organisation de l'information (présentation des différents onglets ou chapitres, emplacement des informations clés, étapes de navigation, etc.)
- Exemple d'utilisation ;
- Liens vers les autres outils.

Le visionnage de l'ensemble de la boîte à outils prend donc une trentaine de minutes en tout.

❖ 3^{ème} séquence : Parcours d'utilisation des outils version CAF

- Monter en compétences des chargés de conseils en développement des Caf ;
- Fonction conseil auprès des équipements ;
- Cadre d'appréciation standardisé pour les projets environnementaux ;
- Présentation du parcours : comment passer d'un outil à l'autre ;
- Mises en situation :
 - *"Je m'approprie la boîte à outils pour la première fois"*
 - *"Un équipement vient me voir pour me parler d'un projet."*

- *"J'ai une instance d'échange avec des partenaires sur le sujet de la transition écologique."*

❖ **3^{ème} séquence (bis) : Parcours d'utilisation des outils version équipement**

- Monter en compétences des professionnels de la structure
- Cadre d'appréciation standardisé pour la maturité environnementale et identification d'actions pertinentes à mettre en place ;
- Suivi de la progression dans le temps
- Vision de ressources mobilisables en fonction de mes besoins, etc.
- Présentation du parcours : comment passer d'un outil à l'autre ;
- Mises en situation :
 - *"Je développe un projet de rénovation de ma cour"*
 - *"Je ne sais pas où me situer et par où commencer sur la transition écologique"*
 - *"J'aimerais convaincre mes collaborateurs ou partenaires de l'importance de certains enjeux"*

❖ **Les modalités de déploiement de ces outils**

Il est demandé à chaque Caf de prendre en main les différents outils et d'assurer leur déploiement en fonction des contextes partenariaux locaux. Sans être exhaustives, les pistes ci-dessous peuvent concourir à une meilleure appropriation de ces outils :

- présentation et formation des chargés de conseil et de développement (CCD) avant le déploiement vers les structures pour garantir une bonne appropriation ;
- présentation des outils lors des différentes animations de réseau Caf notamment celles dédiées aux chargées de coopération ;
- possibilité d'inscription des outils dans les CTG et SDSF ;
- webinaires/présentations à destination des partenaires ;
- présentation des outils dans le cadre des publications ou des espaces destinés aux partenaires (lettre, padlet etc.).

Dans le cadre de la présentation des outils aux équipements, pour répondre au besoin de pédagogie pour une bonne appropriation des outils par les équipements et assurer ainsi une adhésion des partenaires il est recommandé :

- d'interpréter les résultats avec recul, sans la notion de bons et de mauvais score ;
- mettre en avant l'aspect incitatif et non contraignant des outils ;

insister auprès des répondants sur le caractère volontairement peu chronophage des outils. Ces outils visent à engager une réflexion et une démarche auprès de l'ensemble des structures financées par les Caf (EAJE, ALSH, LAEP, FJT, centres sociaux) tout en ayant conscience du niveau de maturité contrasté des partenaires d'action sociale sur les enjeux de la transition écologique.

La livraison de ces outils constitue donc un premier degré de sensibilisation. Pour les structures les plus avancées ou les plus volontaristes en matière de transition écologique, les Caf peuvent les orienter vers des démarches plus engageantes de labellisation ou de certification, lesquelles constituent un engagement au long cours, pour un impact encore plus structurant et performant en matière de transition écologique et de qualité d'accueil et de qualité de vie et conditions de travail pour les professionnels.

Ces labels et certifications servent d'ailleurs de référence pour l'application de financements majorés au titre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant et du Fonds de modernisation des établissements ou du fonds publics et territoires, dans les conditions prévues par les lettres circulaires dédiées à ces dispositifs.

D'autres institutions de référence disposent également de financements pour accompagner en ingénierie ou financements les projets ambitieux en matière de transition écologique (agence de la transition écologique de l'Etat – ADEME, les agences régionales de santé, etc.). Vous pouvez utilement conseiller à vos partenaires gestionnaires de structures de suivre les appels à projets que pourraient lancer ces institutions et ainsi faciliter le cofinancement.

Nous vous remercions pour l'accompagnement que vous opérerez auprès de vos équipes et de vos partenaires afin de garantir l'appropriation de ces outils et renforcer le positionnement institutionnel en matière de transition écologique.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre considération distinguée.